Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230545-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Conseil Municipal du 9 octobre 2023

Délibération n° 2023-05-45 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

L'an deux mille vingt trois, **le lundi neuf octobre** à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage : 3 octobre 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Alexis CABELLO, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Roland DELATTRE, Monsieur Claude ARNOU, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :

Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Madame Emilie LARGE
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Manon SALOMONI-GOMES
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Monsieur Alexis CABELLO,
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX

Absents:
Madame Joana DISTIN
Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 28
Présents : 26
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230545-DE

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrice GEONGET, élu sur la liste « Nandy vitalité » aux dernières élections municipales de 2020 a présenté par courrier le 10 juin 2023, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur MAUGUIN Jean-Marc est donc appelé à remplacer Monsieur Patrice GEONGET au sein du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a été informé de cette démission le 10 juin 2023 en application de l'article L.2121-5 du CGCT et qu'il a accepté cette démission le 30 juin 2023 ;
CONSIDÉRANT que MAUGUIN Jean-Marc a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal de Nandy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE A L'UNANIMITÉ (26 VOIX POUR) de la démission de Monsieur Patrice GEONGET de l'installation de MAUGUIN Jean-Marc en qualité de conseiller municipal.

DIT QUE cette installation prend effet immédiatement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 9 octobre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230545-DE

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

12/10/2023

Bureau des élections

Affaire suivie par Catherine LASSEUR
☎ : 01 64 71 79 61
✉ pref-elections@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 30 JUIN 2023

Monsieur l'adjoint au maire,

Par courrier du 10 juin 2023, vous avez souhaité vous démettre de vos fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Nandy.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu des dispositions de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales, votre démission ne peut devenir définitive qu'à partir de son acceptation par le représentant de l'État dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

En vertu des dispositions précitées, j'accepte votre démission.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement au service des affaires de votre commune et de ses habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint au maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation
le sécrétaire général de la Préfecture

Cyrille LE VÉLY

Monsieur Patrice GEONGET
5ème adjoint au Maire de Nandy

Copie au maire

12, rue des Sains-Pères
77010 MELUN Cedex
Tél.: 01 64 71 77 77
www.seine-et-marne.gouv.fr